

**Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**

AR Prefecture

046-200063741-20260529-20260501A-DE  
Reçu le 29/05/2026**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Domaine : institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées****Délibération n° : 2026/05/01**

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, maire.

**Présents** : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

**Excusée ayant donné procuration** : Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset

**Secrétaire de séance** : Patrick Dauch

**Objet** : Nomination du secrétaire de séance et validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : > nomme Patrick Dauch secrétaire de séance.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire :

Paul Grousset



|   |
|---|
| AR Prefecture   |
| <b>Commune de Castelnau-Montratier (Lot)</b>              |
| 046-200063741-20260529-20260502A-DE<br>Reçu le 29/05/2026 |
| <b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>    |

**Domaine : Institutions et vie politique – Désignation des représentants**

*Délibération n° : 2026/05/02*

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusés ayant donné procuration : Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset

Secrétaire de séance : Patrick Dauch

Objet : désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal doit présenter au Directeur des Services Fiscaux, une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

**TITULAIRES :**

Bonnemort Maurice  
Dominique Marin  
Boyer Simone  
Apchié Marie

**Taxe d'Habitation :**

Peleran Patrick  
Rolland Martine  
Bozzato Benoit  
Gardes Patrick

**Foncier Bâti :**

Guignes Josette  
Thomas Claudine  
Ginibre Jean-Marc  
Vinel Mathieu

**Foncier Non Bâti :**

**SUPPLEANTS :**

Rome Bernard  
Vignals Baptiste  
Lagarde Yves  
Loubatière Marie-Hélène

Gayet Béatrice  
Boisset Francis  
Landou Jean-Paul  
Bousquet Christian

Sahuc Serge  
Cuquel Gérard  
Fauvel Michel  
Pechmagre Vincent

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| AP Prefecture<br>Roche Fabrice<br>046-210000-10000-10000-20260502A-DE<br>Recu le 23/05/2022 | <u>Taxe Professionnelle :</u> |
|---|-------------------------------|

Plouvier Monique  
Azam Dominique  
Delabrière Emilie

Commissaires Hors Commune :

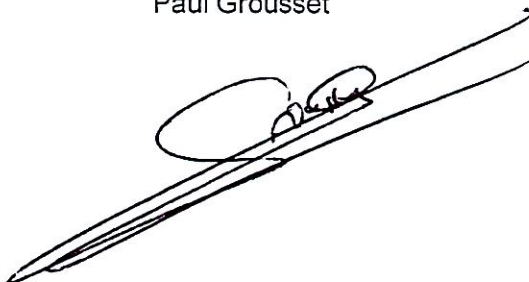
Michot Bernard

Sahuc Danièle

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

Le Maire :

Paul Grousset



**Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**

AR Prefecture

046-200063741-20260528-20260503=DR  
Reçu le 29/05/2026**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Domaine : Finances locales - Subvention***Délibération n° : 2026/05/03*

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset Maire.

Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusés ayant donné procuration : Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset

Secrétaire de séance : Patrick Dauch

Objet : Attribution d'une subvention à l'association AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention de l'AAPPMA est arrivée tardivement au secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 150 euros, pris sur la ligne imprévu du tableau des subventions, voté le 29 avril 2026.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire :

Paul Grousset

## Commune de Castelnau -Montratier (Lot)

AR Prefecture

046-200063741-20260528-20260504-01  
Reçu le 29/05/2026

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Fonction public – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Délibération n° : 2026/05/04

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusés ayant donné procuration : Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset

Secrétaire de séance : Patrick Dauch

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal territorial.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu des besoins de la collectivité, le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de d'agent de maitrise principal, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent de maitrise principal.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

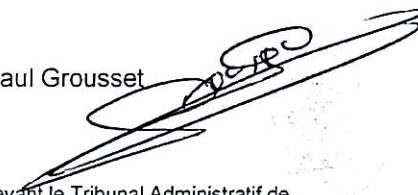
Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'agent de maitrise principal

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la proposition :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire : Paul Grousset



**Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**

AR Prefecture

046-200063741-20260529-20260505-19  
Reçu le 29/05/2026**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Domaine : Finances locales - Subvention***Délibération n° : 2026/05/05*

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusés ayant donné procuration: Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset

Secrétaire de séance: Patrick Dauch

Objet: Attribution de deux subventions au Collège Emile Vaysse pour un voyage linguistique en Angleterre et un voyage pédagogique en Normandie-Paris-Oradour-sur-Glane.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du principal du collège Emile Vaysse.

Monsieur le Principal demande une aide pour le voyage linguistique en Angleterre des élèves domiciliés sur la commune de Castelnau-Montratier, soit 40 euros \* 13 élèves = 520 euros.

Monsieur le Principal demande également une aide pour le voyage pédagogique en Normandie-Paris-Oradour-sur-Glane des élèves domiciliés sur la commune de Castelnau-Montratier, soit 40 euros \* 14 élèves = 560 euros.

Cette aide sera versée individuellement aux familles. Pour cela elles devront faire la demande par courrier accompagnée d'un RIB et de la copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'enfant.

Le montant total de ces subventions, soit 1 080 euros, est prévu au budget primitif de la commune 2026, à l'article n° 65748

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire : Paul Grousset

**Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**

AR Prefecture

046-200063741-2026/05/06-2026/05/06-PP  
Reçu le 19/05/2026**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires***Délibération n° : 2026/05/06*

Les vingt-huit deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Céline Marin, Gilbert Paraire, Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusés ayant donné procuration : Marie Laval a donné procuration à Paul Grousset

Secrétaire de séance : Patrick Dauch

Objet : Décision modificative n° 01 du budget principal

Cette décision modificative va permettre de payer les aides aux parents qui en feront la demande suite aux voyages en Angleterre ou en Normandie-Paris-Oradour-sur-Glane, cf la délibération n° 2026/05/05

**CREDITS A OUVRIR**

| Imputation | Nature                          | Montant         |
|------------|---------------------------------|-----------------|
| 65 / 65748 | Autres personnes de droit privé | 1 000.00        |
|            | <b>Total</b>                    | <b>1 000.00</b> |

**CREDITS A REDUIRE**

| Imputation   | Nature            | Montant         |
|--------------|-------------------|-----------------|
| 011 / 615221 | Bâtiments publics | 1 000.00        |
|              | <b>Total</b>      | <b>1 000.00</b> |

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette décision modificative

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire : Paul Grousset

